

**Congrès 2013 de l'Union départementale
des Maires de la Dordogne (UDM)
Boulazac, le vendredi 27 septembre 2013
Allocution prononcée par M. Jacques BILLANT,
Préfet de la Dordogne**

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président de l'Union départementale des Maires,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI,

Madame la Présidente du Tribunal de Grande Instance,

Monsieur le Procureur de la République,

Mesdames et Messieurs les sous-préfets, les directeurs et chefs de service.

Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion du congrès de l'Union départementale des maires de la Dordogne.

C'est avec beaucoup de plaisir que je participe pour la troisième fois à ce rendez-vous annuel, qui permet de nous retrouver et d'évoquer les sujets importants qui vous concernent et concernent le département.

Voilà plus de deux ans que je dirige l'action de l'Etat dans le département. Et c'est un rendez-vous qu'en aucun cas je ne voudrais manquer tant il est le symbole de notre bonne entente et la marque de la bonne qualité de nos relations. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Jean-Louis Amat, le Secrétaire général de la préfecture, n'est pas avec nous ce matin : il me représente à la réunion des préfets qui se tient en ce moment à Paris.

Permettez-moi donc, avant tout, de saluer votre président, Jacques MONMARSON, et de le remercier pour son invitation, sa disponibilité et l'énergie qu'il fournit à la tête de votre association pour en défendre, avec la conviction qui le caractérise, la place et le rôle. Vous mettez, Monsieur le Président, vos temps et vos convictions au service de combats essentiels pour les élus de proximité que sont les Maires.

1. Mesdames et Messieurs, nous entrons aujourd'hui dans un moment charnière pour les élus municipaux et intercommunaux que vous êtes.

Vous arrivez, en effet, à la fin du mandat de six ans que vous a confié vos administrés. Pendant ces six années, je le sais, vous êtes passés par des périodes difficiles : la crise économique et le chômage, la situation dégradée des finances locales, les nouveaux défis du monde rural sont autant d'enjeux auxquels vous avez du faire face.

Certains élus dans cette salle ne se représenteront pas, d'autres seront remplacés. En tout état de cause, à chacun d'entre vous, je souhaite réaffirmer combien j'ai apprécié votre engagement personnel, votre disponibilité, votre courage à affronter la réalité des dossiers. J'ai su apprécier la qualité des relations constructives que j'ai pu nouer avec chacun d'entre vous. L'accueil que vous m'avez réservé à chacune de nos rencontres sur le terrain a beaucoup aidé à renforcer nos liens et à coordonner l'action de l'Etat avec la vôtre.

Aussi, je partage complètement, Monsieur le Président, vos propos quand vous rendez hommage à la fonction de maire ; c'est une charge passionnante et difficile, et, comme l'avez dit, c'est la fonction la mieux considérée par la population. Je veux donc vous témoigner, en tant que représentant de l'Etat, de la reconnaissance de la République pour votre engagement auprès de nos concitoyens.

Elections municipales

Les élections municipales, qui auront lieu le 23 et 30 mars 2014, constitueront ainsi un moment fort de démocratie, ô combien important pour le territoire de la Dordogne maillé de ses 557 communes.

Si le temps de la campagne électorale n'est pas encore venu, je profite de cette tribune pour vous rappeler aux obligations qui sont les vôtres d'inscrire ce scrutin dans les valeurs républicaines d'égalité, de justice et de neutralité.

Nous devons faire en sorte que cette période se passe sereinement. En particulier, nous devons déjà être vigilants, tous ensemble, et dès aujourd'hui, à maîtriser notre communication, et notamment à ne pas détourner certains événements publics à des fins de propagande électorale, sous peine de perturber le bon déroulement du vote et de voir le scrutin contesté.

Ces élections, vous le savez, interviennent également dans un contexte de changement profond.

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, conseillers municipaux et communautaires apporte des modifications substantielles qu'il faudra avoir à l'esprit à l'heure du scrutin :

- La loi prévoit que les conseillers des communes de 1000 habitants et plus seront élus au scrutin de liste à compter de 2014.
- Elle porte, pour les communes de moins de 100 habitants, le nombre de conseillers municipaux de 9 à 7.
- Elle introduit une obligation de déclaration de candidature pour l'ensemble des candidats.

A ce titre, les services de la préfecture et des sous-préfectures mettront en place un accueil spécifique pour cette démarche qui devra être réalisée dans des délais contraints. Les modalités pratiques vous seront explicitées afin de fluidifier au maximum votre accueil et la délivrance des documents.

J'ai entendu, Monsieur le Président, votre appel à une large communication auprès des administrés et des élus pour prendre en compte ces changements. Les services de l'Etat vont régulièrement publier sur le site Internet de la préfecture les nouveautés en matière électorale. Deux communiqués de la préfecture, sous forme de flash-infos, dont le dernier a été mis en ligne cette semaine, précisent déjà les conséquences de ces réformes pour la Dordogne. Mais, nous comptons aussi sur la collaboration des maires pour que le message soit relayé efficacement.

Intercommunalité

Plus importante encore est l'évolution de l'élection au sein des intercommunalités. En effet, la loi du 17 mai 2013 prévoit désormais que les conseillers communautaires ne seront plus désignés par les conseillers municipaux, mais élus au suffrage universel direct par une liste distincte lors du vote municipal.

Par ailleurs, l'élection de ces nouveaux conseillers communautaires interviendra dans le cadre de la nouvelle carte intercommunale, qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014.

Après l'adoption du schéma départemental de cohérence intercommunale (SDCI) le 19 décembre 2011, et le succès de la première vague de fusion en 2013, nous devons aujourd'hui mettre en œuvre la deuxième et dernière vague de regroupement d'intercommunalités.

Je rappelle que l'objectif de cette réforme est louable : il s'agit de créer des communautés de commune ou des agglomérations de projets qui possèdent une taille suffisante pour répondre aux attentes de nos concitoyens et aux enjeux de l'aménagement du territoire, notamment dans la capacité financière des structures à porter des projets stratégiques.

51 propositions vont être mises en œuvre au titre de cette dernière vague de projets avec prise d'effet en 2014. Cela permettra ainsi de passer de 43 communautés de communes en 2013 à 24 en 2014, et de 235 à 180 syndicats.

La bonne coopération et la forte implication de tous les élus à cette modernisation du tissu intercommunal méritent d'être soulignées, puisque toutes les nouvelles communautés de communes, **à l'exception d'une**, sont parvenues à délibérer pour définir le nombre et la répartition des conseillers au sein des différents conseils communautaires.

D'ici 2014, certaines questions peuvent encore se poser en matière de fiscalité, de gouvernance ou de partage des compétences. Je veux rappeler mon engagement, pris depuis deux ans, de vous accompagner jusqu'au bout dans ces travaux, avec les services de l'Etat et l'ensemble du corps préfectoral.

Cette réforme est ambitieuse, mais indispensable ; elle n'est pas là pour distendre le lien entre les communes et leurs intercommunalités, mais bien au contraire pour le renforcer. Je veux que l'esprit de cette réforme soit parfaitement compris de vous, afin qu'elle puisse prendre effet immédiatement et le plus efficacement possible.

Cantoniales

Je sais, enfin, que de nombreuses questions se posent sur la réforme des cantons, également prévue par le gouvernement. Le Parlement a en effet déjà adopté le nouveau mode de scrutin pour les élections départementales de 2015.

Celles-ci verront l'apparition d'un scrutin binominal mixte majoritaire, avec l'élection de deux conseillers départementaux de sexe différent par canton. Ces conseillers formeront donc un binôme solidaire lors de l'élection, ce qui permettra d'atteindre mécaniquement la parité au sein des Conseils généraux, rebaptisés Conseils départementaux.

Afin de maintenir le même nombre d'élus, les cantons seront par conséquent redécoupés de telle sorte que leur nombre soit réduit de moitié. Les modifications de la nouvelle carte cantonale devront donc être achevées d'ici mars 2014 au plus tard.

Le département comptera à terme 25 cantons contre 50 actuellement, chacun d'eux devant compter entre 13 252 et 19 878 habitants, la moyenne étant de 16 565.

Je veux être tout à fait transparent avec vous sur les critères devant guider ce redécoupage et sur la méthodologie d'élaboration de la carte.

- Les critères ont été définis de longue date par la jurisprudence, confirmés par le Conseil d'Etat et réaffirmés dans la loi : le territoire de chaque canton sera redéfini sur des bases essentiellement démographiques, c'est-à-dire en prenant en considération l'évolution des bassins de vie. Les exceptions en la matière sont limitées et ne doivent reposer que sur des considérations géographiques très spécifiques au territoire ou bien des impératifs précis d'intérêt général. La redéfinition des cantons pourra même s'affranchir des arrondissements ou des circonscriptions électorales.
- La méthodologie de travail pour l'élaboration de la nouvelle carte est très claire : j'ai été chargé en avril dernier de préciser au Ministère de l'Intérieur d'éventuelles spécificités géographiques à prendre en compte. C'est le bureau des élections du Ministère de l'Intérieur qui élaborera la nouvelle carte cantonale. Ceci permet d'assurer l'unité de la méthode de travail dans l'ensemble des départements et assure au Ministère une meilleure capacité à présenter les projets de décrets au Conseil d'Etat. La transmission du projet de carte doit se faire en octobre prochain. Dès sa réception, l'Assemblée départementale sera amenée à donner son avis dans un délai de six semaines. Le Préfet n'intervient donc pas dans l'élaboration de la carte communale.

Vous le voyez, cette procédure est claire et les critères sont objectifs.

2. Ces réformes constituent autant de changements profonds dans l'administration des personnes et des territoires et dans la pratique de la démocratie à l'échelon local. Dans cette situation mouvante, la relation entre l'Etat et les collectivités doit également s'adapter pour répondre aux besoins nouveaux de la population.

Nous avons besoin d'une relation forte et constructive entre l'Etat et les territoires, fondée sur le respect mutuel, le dialogue quotidien et la discussion partenariale. Reprenant les travaux effectués au sein du Comité des finances locales cet été, nous devons bâtir un véritable « *pacte de confiance* » entre l'Etat et les collectivités.

Dans cette relation partenariale, en paraphrasant le Président de la République à l'occasion des États généraux de la démocratie, je souhaite que les élus soient mieux « *reconnus* », soient mieux « *respectés* » et en même temps qu'ils soient plus « *responsables* ». Cette reconnaissance, ce respect et cette responsabilité accrue des élus sont les objectifs de certaines des réformes en cours :

Loi de décentralisation

En matière de partage des compétences, l'acte III de la décentralisation, actuellement en discussion, va participer de ce renouvellement de la relation entre l'Etat et les collectivités.

Entre autres mesures, ce projet de loi relatif à la modernisation de l'action publique territoriale souhaite la création de « *conférences territoriales de l'action publique* », véritables espaces de discussion de référence au niveau local. Il prévoit également l'établissement d'un « *pacte de gouvernance territoriale* », qui doit permettre une articulation pragmatique et rationnelle de l'action des collectivités sur le territoire. Par ailleurs, la création du Haut Conseil des territoires formera un espace de dialogue et de concertation supplémentaire. Enfin, le projet de loi attribue aux collectivités un rôle de « chef de file » dans certains domaines de compétence ; pour ce qui concerne les communes et intercommunalités, il les consacre comme chefs de file chargés d'organiser notamment les modalités de l'action commune en matière d'amélioration de la qualité de l'air et de la mobilité durable.

SCOT et PLUI

En matière d'urbanisme, nous devons aussi développer une vision stratégique partagée de l'aménagement du territoire. Partagée entre l'Etat et les élus, mais aussi entre les élus eux-mêmes.

Face aux nouveaux enjeux auxquels vous êtes confrontés en matière d'aménagement du territoire, il devient aujourd'hui plus que nécessaire de cultiver les logiques de complémentarité et de solidarité intercommunale plutôt que d'opter pour des stratégies économiques et urbaines concurrentes.

Plus que jamais, la Dordogne doit aujourd'hui organiser son territoire dans un souci de cohérence et d'harmonisation.

Cela passe par le développement des schémas de cohérence territoriale (SCOT). Le SCOT donne aux communes et aux intercommunalités les moyens d'agir et de répondre ensemble et de façon stratégique aux enjeux de leur territoire. C'est un projet initié, piloté, mis en œuvre par vous, les élus, qui êtes les plus à même de connaître les besoins de votre population.

Alors que la démarche d'élaboration des SCOT reste aujourd'hui très limitée sur le territoire, hormis la bonne dynamique qui se crée dans le Bergeracois, la Dordogne et ses élus communaux et intercommunaux doivent aujourd'hui prendre la mesure de l'enjeu.

Or je rappelle, qu'en la matière, nous avons une échéance qui est fixée. Le code de l'urbanisme étend progressivement la règle de l'urbanisation limitée en l'absence de SCOT et à compter du 1er janvier 2017, cette règle s'appliquera à toutes les communes non comprises dans un périmètre de SCOT approuvé.

Je souhaite que nous avancions sur ces sujets et notamment la définition des périmètres des SCOT dès la constitution des nouvelles intercommunalités et de leur composition électorale.

En parallèle de cette démarche, le développement des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) me semble également particulièrement pertinent, car ils permettront d'apporter une vision large et globale. Ils symbolisent une logique intercommunale poussée que nous souhaitons tous de nos vœux.

Charte de constructibilité en milieu rural et forestier

Il ne m'a pas échappé que ces enjeux d'urbanisme retiennent très fréquemment votre attention et font parfois l'objet de divergence avec les services de l'Etat.

Je voudrais rappeler ici l'état d'esprit qui est le mien : je refuse l'idée qu'il y aurait un Etat dogmatique face à des collectivités qui se sentiraient inhibées dans leur développement. La conciliation, le dialogue, le partenariat doivent être les maîtres mots de nos relations en matière d'urbanisme, afin de respecter, d'une part, les prérogatives des collectivités et de prendre en compte, d'autre part, le rôle de l'état dans son application des textes réglementaires.

Aussi, la signature, à l'occasion de **ce congrès, de la Charte de constructibilité en milieu rural et forestier** participe de ce nouvel état d'esprit de conciliation. Ce document constitue un guide de recommandations qui donnera un cadre clair et partagé entre tous les maires. Il facilitera, j'en suis convaincu, un dialogue constructif sur ces sujets.

Je veux finalement rappeler que mon rôle en matière d'urbanisme est plus de faciliter que d'interdire, plus d'encadrer que d'inhiber. Au-delà du rappel à la réglementation, je veux souligner le rôle crucial de l'Etat en matière d'accompagnement, de conseil, de soutien, dans le développement et l'application des documents d'urbanisme.

Ma priorité est de coopérer avec vous, les acteurs communaux et intercommunaux, afin que l'aménagement du territoire s'organise de façon équilibrée en Dordogne, au service de l'intérêt général du département et de ses habitants, car ce sont ces objectifs qui doivent tous nous animer sur ce sujet.

Choc de simplification administrative

En matière d'urbanisme comme dans d'autres sujets, je sais la complexité des enjeux dont vous avez la responsabilité, et la technicité des réglementations que les services de l'Etat doivent faire appliquer. Cela peut parfois, je l'admets volontiers, créer de la frustration et de l'incompréhension.

C'est pourquoi le Gouvernement a fait de l'exigence de la simplification administrative une de ses priorités. Le choc de simplification annoncé par le Président de la République devra continuer à porter ses fruits dans les prochains mois pour faciliter les démarches administratives, raccourcir les délais d'instruction et clarifier les normes juridiques qui concernent les collectivités, mais aussi les administrés. En particulier, le moratoire général des normes permettra de bloquer l'inflation réglementaire, tandis que les ministères devront privilégier systématiquement une interprétation facilitatrice des normes.

La simplification des normes est un enjeu de transformation et de modernisation de l'action publique, qui participe aussi du renforcement de la confiance entre l'Etat et les élus.

Mais, **c'est également un enjeu budgétaire qui participe au renforcement de la compétitivité économique de la France**, tant mise à mal du fait de la crise que nous traversons aujourd'hui.

3. Sur ce point, les services de l'Etat, en relation avec les élus, sont à pied d'œuvre pour soutenir le développement économique du territoire de la Dordogne.

Situation économique et situation de l'emploi

Nous ne pouvons ignorer les quelques signes encourageants qui se sont affirmés depuis le début de l'année 2013. La production industrielle repart légèrement, les embauches sont plus nombreuses, le coût du travail s'allège.

En témoigne la situation de l'emploi qui a connu une embellie cet été. La demande d'emploi a baissé de -0.4% de juin à juillet et de -0.7% de juillet à août, traduisant le sursaut économique du deuxième trimestre. Parallèlement, les offres d'emploi ont augmenté très fortement : + 53,2 % entre août 2012 et août 2013.

Depuis un an, le chômage a ainsi progressé moins vite en Dordogne qu'en Aquitaine ou qu'en France (+ 6,4 % en Dordogne, + 6,5 % en Aquitaine, + 7,3 % en France). Il atteint aujourd'hui le niveau de 20 238 pour les seuls catégories A et près de 30 000 pour les catégories A, B et C (taux de chômage de 11,4% contre 10,3% en Aquitaine et 10,4% en France, en mars 2013).

Pour autant, nous ne pouvons et ne devons pas nous satisfaire de cette situation. La reprise économique est encore loin devant nous. Le climat est toujours à l'indécision pour les entreprises avec des anticipations qui ne sont pas toutes favorables. La situation est sans doute plus difficile dans un département rural comme le nôtre que dans d'autres départements.

Quelle est la mission de l'Etat et des pouvoirs publics en la matière ? Le rôle de l'Etat est de s'attacher à rétablir la confiance auprès des entrepreneurs, des investisseurs, des épargnants et des consommateurs.

Politique active de l'emploi

Cela passe tout d'abord par des mesures actives en faveur de l'emploi. Nous nous sommes mobilisés au sein des services publics de l'emploi local (SPEL) animés par les sous-préfets.

Dans ce cadre, 2053 CAE et 215 CIE ont été prescrits par les services de Pôle Emploi, par le Conseil général (pour les bénéficiaires du RSA) et par les missions locales pour les jeunes.

De même, les emplois d'avenir se sont rapidement développés sur le territoire de la Dordogne. Avec 458 conventions d'emplois d'avenir signées, nous avons déjà atteint notre objectif pour 2013 et devrions viser une centaine de signatures supplémentaires pour la fin de l'année.

Enfin, 59 contrats de génération ont été déposés en Dordogne, ce qui représente 11 % des demandes d'aides en Aquitaine.

Je remercie les collectivités territoriales qui se sont engagées aux côtés de l'Etat pour faire connaître ces dispositifs. Beaucoup d'entre elles ont aussi participé à cet effort d'embauches : près de 30% des emplois d'avenir et plus de 15% des CAE sont en effet déposés par des communes et des intercommunalités. Je ne peux que vous en féliciter.

Financement de l'économie

La facilitation du financement de l'économie est également un objectif fondamental. A début juillet, c'est près d'un milliard d'euros de financement de trésorerie qui était déjà mobilisé par la Banque publique d'investissement : 750 millions au titre du crédit impôt compétitivité emploi et 250 millions sur le fonds de redressement de la trésorerie.

En Dordogne, nous serons réactifs et suivrons de près les besoins exprimés par les entreprises. Nous le ferons au sein du comité de suivi de l'économie, qui a prouvé son caractère opérationnel.

Le financement de l'économie passe aussi par la dynamique du crédit impôt-compétitivité des entreprises (CICE). D'application très large, il est ouvert à toutes les entreprises employant des salariés, quelque soient leur forme et leur secteur d'activité.

Les entreprises peuvent bénéficier d'un préfinancement dès cette année 2013. Ce sont ainsi 30 entreprises qui en ont fait la demande en Dordogne depuis le mois d'avril, pour un montant de 2 millions d'euros : 2 millions d'euros qui ont donc été réinjectés dans notre économie pour innover, former, recruter ou investir.

Investissement d'avenir

L'Etat a également redéfini un horizon d'investissement. Le Premier Ministre a présenté début juillet la stratégie d'investissement du pays à 10 ans. Le programme des investissements d'avenir va être abondé et les prêts en augmentation de la Banque Européenne d'Investissement devront être mobilisés.

La Dordogne a déjà pris en compte cette opportunité, puisque c'est dans le cadre du programme des investissements d'avenir que la Communauté d'agglomération périgourdine et le Conseil régional d'Aquitaine ont déposé début juillet le projet de pôle de formation professionnelle auprès du Commissariat général à l'investissement.

A cela s'ajoute la nouvelle génération des contrats de projets Etat-Régions, qui va mobiliser les entreprises et favoriser le déploiement des politiques publiques.

Ce sont autant d'outils qui permettront de mener à bien les grands projets de la Dordogne en matière d'aménagement du territoire et accroître encore l'attractivité du département :

- Limiter l'enclavement du territoire : l'électrification de la ligne ferroviaire Limoges-Périgueux, l'aménagement de la ligne Bergerac-Bordeaux
- Moderniser le département : le déploiement du très haut débit
- Développer le tourisme : Lascaux 4
- Agir en faveur de la formation : les pôles d'excellence rurale

Transition écologique et développement durable

Enfin, le développement économique du territoire doit être un développement durable, intégrant les nouveaux défis écologiques.

Lors de la Conférence environnementale qui s'est tenue la semaine dernière, le Président de la République a fait de la transition énergétique une priorité pour le gouvernement.

Le Président a ainsi plaidé pour une réduction « de 30 % de la consommation d'énergies fossiles en 2030 », et de 50 % de la consommation d' « énergie finale » à l'horizon 2050.

Plusieurs dispositifs permettront d'atteindre cet objectif :

- L'outil fiscal sera utilisé : la baisse de la TVA sur la rénovation thermique (5% au lieu de 10% en 2014) ; la simplification du crédit d'impôt développement durable et de l'éco-prêt à taux zéro.
- Des investissements seront nécessaires à cette transition énergétique, notamment par le biais de la Banque publique d'investissement.

Au niveau départemental, la transition énergétique devra être portée par l'Etat dans le cadre du Schéma régional Climat – Air – Energie (SRCAE), mais aussi et surtout par les élus, en développant des projets d'énergies renouvelables. A titre d'illustration, 8 porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol en Dordogne ont répondu à l'appel à projets de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) à l'échéance du 16 septembre dernier.

Pour aller plus loin dans ce processus, je diffuserai sur le site Internet et à tous les élus les documents de cadrage explicitant de façon pédagogique les procédures à conduire afin de mener à bien un projet photovoltaïque ou éolien dans vos communes et intercommunalités.

Finances locales

Malgré cette mobilisation au service de l'économie du département, la situation des finances publiques reste fortement dégradée et implique des efforts mutuels de la part de l'Etat et des collectivités locales. Ainsi, dans le projet de loi de finances pour 2014, près de 15 milliards d'euros d'économies sont envisagées : 9 milliards pour l'Etat et les collectivités et 6 milliards pour les dépenses sociales.

Les collectivités territoriales participeront donc à cet effort à travers une réduction des concours financiers qui leur sont versés par l'Etat, à hauteur de 1,5 milliard d'euros en 2014. Selon la concertation établie au niveau du Comité des finances locales, cet effort serait partagé entre les collectivités au prorata des recettes totales. Pour l'ensemble du bloc communal, l'effort s'élèverait ainsi à 860 millions d'euros en 2014.

Au final, les transferts financiers (hors fiscalité) aux collectivités passeraient de 71,3 milliards d'euros en 2013 à 70 milliards en 2014, et la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 41,5 à 40,1 milliards (- 3,3 %) d'euros.

J'en suis conscient, cet effort est difficile, mais il est indispensable si nous voulons garantir la soutenabilité de nos finances publiques.

Et cet effort se fera dans la justice, avec un engagement pour le renforcement en 2014 des dispositifs de péréquation financière :

- Au sein de la dotation globale de fonctionnement, les dotations de péréquation augmenteront en 2014 à un rythme au moins égal à celui de l'année 2012, soit une progression de 109 millions d'euros pour les dotations communales de péréquation (+60 millions pour la dotation de solidarité urbaine ; + 39 millions pour la dotation de solidarité rurale ; + 10 pour la dotation nationale de péréquation).
- Par ailleurs, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) poursuivra sa progression, au rythme inscrit dans la loi : 570 millions d'euros en 2014 contre 360 millions d'euros en 2013.

Par ailleurs, il ne faut pas ignorer l'importance des subventions et des dotations qui vous sont versées sur la base du développement de projets. En Dordogne, je parle bien sûr de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui contribue à financer pour 10 millions d'euros les projets des communes et des EPCI, et je parle aussi des financements européens sur la période 2007-2013 : le FEDER, dont 75% des dossiers sont au profit du bloc communal, soit 11,25 millions d'euros et le FEADER, dont 60% des dossiers sont également à votre profit, soit 12,7 millions d'euros.

Enfin, cet effort ne peut être envisagé que si, parallèlement, nous modernisons et nous rendons plus juste la fiscalité locale. En particulier, vous l'avez souligné Monsieur le Président, la révision des valeurs locatives est aujourd'hui un sujet fondamental de rénovation de la fiscalité locale. La révision des valeurs pour les locaux professionnels est en cours d'élaboration et devrait être achevée en 2014 pour une mise en œuvre en 2015. Les travaux du Comité des finances locales cet été ont montré également une volonté du gouvernement de fixer en loi de finances les modalités d'une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Je comprends le souci que vous avez, Monsieur le Président, à voir se mettre en œuvre ces réformes fiscales et je vous assure du parfait engagement des services de l'Etat, en particulier de la DDFIP, afin d'aboutir le plus rapidement et efficacement possible.

4. En ces moments de difficultés économiques et budgétaires, qui ont des conséquences sur la situation sociale des périgordins, l'Etat, avec les élus, doit veiller plus que jamais à préserver le lien social sur le territoire.

Notre action doit être coordonnée pour maintenir la cohésion sociale et agir en faveur de l'égalité des territoires. Je voudrais aborder avec vous trois sujets qui me paraissent importants d'évoquer aujourd'hui :

Education et rythmes scolaires

Tout d'abord, l'éducation de nos enfants qui est fondamentale si nous voulons préserver le lien social et notre modèle républicain.

A ce titre, la réforme des rythmes scolaires, initiée dès la rentrée 2013, a pour objectif de parvenir à une meilleure répartition des heures d'enseignement afin d'assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant.

En Dordogne, cette réforme a concerné 121 communes et 15 000 élèves, soit près de la moitié des élèves scolarisés. 40 projets éducatifs territoriaux ont été validés en 2013 par les services de l'Etat, afin d'organiser un parcours éducatif cohérent et de qualité. C'est donc un travail considérable qui a été réalisé par ces communes pour être prêts dès la rentrée 2013 ; et je voudrais saluer l'investissement important de nombreuses collectivités dans ce nouveau dispositif éducatif.

Je sais les difficultés que peuvent générer ces changements. C'est pourquoi la démarche va se poursuivre durant toute l'année scolaire et nous allons bien sûr continuer à accompagner les collectivités dans cette réforme. Les services de la direction académique travailleront avec vous pour, d'une part, ajuster les projets éducatifs territoriaux mis en place à la rentrée 2013, et pour d'autre part, favoriser la généralisation des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Désertification médicale

Ensuite, le sujet de la désertification médicale vous préoccupe beaucoup. La Dordogne est particulièrement concernée du fait de la démographie vieillissante des professionnels de santé, puisque 50% des médecins généralistes sont âgés de plus de 50 ans.

Ce sujet constitue une priorité du gouvernement qui a récemment annoncé le financement pour 5 millions d'euros de 50 projets de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) supplémentaires au sein des territoires ruraux, ce qui porte à 300 le nombre de MSP soutenues au plan national.

En Dordogne, les élus et les professionnels de santé ont multiplié les initiatives locales pour lutter contre cette désertification, notamment à travers la création de onze maisons de santé pluridisciplinaires, dont l'Etat a contribué au financement.

Enfin, le 8 juillet 2013, nous avons organisé avec le Directeur général de l'ARS d'Aquitaine et le Président du Conseil général, la réunion d'installation de la nouvelle commission départementale de la démographie médicale et paramédicale et de l'aménagement du territoire de Dordogne. Cette commission se saisira des actions émergentes sur le territoire, fera la promotion des projets et prévoira leur financement.

Accès au logement

Enfin, l'accès au logement constitue un élément fondamental pour garantir la cohésion sociale dans le département.

Sur ces sujets, les services de l'Etat, en lien avec le Conseil général, se sont mobilisés en faveur des plus démunis, dans le cadre d'un plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées, régulièrement mis à jour et adapté pour coordonner les aides aux personnes et inscrire une logique de parcours résidentiels.

En matière de logement social, nous devons renforcer la création de logements sociaux. L'État a délégué les aides à la pierre au Conseil général, en dehors des opérations ANRU. Cette délégation est régie par convention pour une durée de 6 ans. La première délégation contractualisée pour la période 2006-2011 a été renouvelée au 1er janvier 2012 pour une nouvelle période de 6 ans (2012-2017).

Le bilan de la première période de 6 ans est positif : l'Etat a délégué 7 millions d'euros, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) 18 millions d'euros et le Conseil général a mobilisé 23 millions d'euros d'aides supplémentaires. L'ensemble de ces aides a ainsi permis de construire 1 521 nouveaux logements sociaux (HLM et communaux) et de réhabiliter 3 445 logements privés.

La deuxième convention de délégation de compétence prévoit d'aller plus loin et d'assurer la construction de 1 500 logements locatifs sociaux supplémentaires sur les six prochaines années.

Enfin, en 2013 ont été signés des nouveaux accords collectifs avec les bailleurs sociaux et nous procédons à la mise en place des conventions d'utilité sociale en binôme avec la DDT.

En matière d'accueil et d'hébergement d'urgence, nous avons renforcé, dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, notre dispositif d'accueil. Ainsi, le nombre de places mobilisables en Dordogne est aujourd'hui de 35 en période estivale et de 48 en période de grand froid.

Malgré cela, la saturation du dispositif se fait sentir, se traduisant par quelques réponses négatives à des demandes d'hébergement. L'objectif de maintenir « zéro personne à la rue » en Dordogne doit tous nous mobiliser.

Cet hiver, le recours à un local collectif adapté est d'ores et déjà une option à envisager, et nous sollicitons la coordination des élus, notamment des grandes agglomérations, pour soutenir cette démarche et atteindre nos objectifs.

5. Enfin, le maintien de cette cohésion sociale implique aussi de se saisir des enjeux de protection des populations, de tranquillité publique et d'ordre public.

Monsieur le Président, vous avez parfaitement raison de rappeler le rôle du maire en matière de sécurité publique.

Plans communaux de sauvegarde

Avant que l'Etat ne prenne le relais, c'est généralement, vous, les maires, qui êtes en première ligne en période de crise ou lors de la gestion d'évènements exceptionnels. Aussi, je tiens à saluer l'action précieuse et responsable des élus lors des évènements climatiques que nous avons connus dans le département, qu'il s'agisse de l'épisode neigeux du mois de janvier ou plus récemment de l'orage de grêle du mois d'août.

Je tiens à souligner l'intérêt accru que vous avez porté pour ces enjeux. En témoigne le développement très rapide des Plans communaux de sauvegarde en Dordogne. D'une dizaine en juin 2012, nous en comptons aujourd'hui près d'une centaine.

Ces PCS sont des outils fondamentaux pour renforcer notre coordination. De votre côté, ils vous permettent de gérer l'urgence avant que le cas échéant, la Préfecture ne prennent le relais. De notre côté, ils permettent de nous donner un premier point de situation pertinent afin d'engager des moyens adaptés et plus réactifs.

Le travail doit par conséquent se poursuivre et mes services seront toujours présents pour vous accompagner. A ce titre, un exercice grandeur nature est prévu en novembre prochain avec les communes du bassin de la Vézère afin de renforcer notre coordination et d'éprouver les plans communaux de sauvegarde qu'elles ont réalisés.

Sécurité intérieure

En matière de délinquance et de sécurité intérieure, j'ai présenté la semaine dernière le bilan de l'opération de sécurité estivale. Ce bilan est plutôt positif et le département reste sûr. Mais le sentiment d'insécurité, quant à lui, progresse, nourri par quelques faits divers et une précarisation des ménages. Vous, les maires, vous devez le sentir comme moi dans vos conversations avec les administrés de la Dordogne.

Nous devons rester vigilants et communiquer davantage sur ces sujets. Je sais que certaines communes le font au travers de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Je tiens à rappeler que vous pouvez compter sur l'action coordonnée des forces de l'ordre et du service départemental d'incendie et de secours pour maintenir un niveau de sécurité qui doit rassurer les périgordins.

Mais, l'Etat doit plus se rapprocher de vous, les maires, pour mieux nous coordonner et mieux expliquer les choses.

Gens du voyage

En particulier, je sais que le sujet des gens du voyage vous inquiète parfois, la problématique du stationnement illicite de groupes de gens du voyage doit être étudiée et traitée avec discernement.

La résolution de ces situations difficiles passe indubitablement par une application rigoureuse des règles législatives en vigueur dans le domaine. Cependant, la démarche qui est la mienne sur ce sujet se base sur une action en deux temps :

1) Le premier temps est celui du dialogue entre les différents acteurs concernés. Un délai **d'au moins 24 heures** doit être laissé afin de permettre de trouver une solution par la négociation.

2) En cas d'échec, le recours à la force publique s'impose. Je prends alors immédiatement un arrêté préfectoral portant mise en demeure de quitter un terrain occupé illégalement. L'emploi de la force par la dissuasion a jusqu'à présent prouvé son efficacité.

Nous devons, sur ces sujets que je sais sensibles, faire preuve de discernement, afin d'éviter les amalgames et les incompréhensions.

Convention UDM – GDG et Rencontres de la Sécurité

Afin d'éviter ces incompréhensions, faciliter la coordination entre les élus et les forces de l'ordre constitue justement un de mes objectifs.

Aussi, **nous allons profiter de ce congrès pour signer une convention de partenariat entre l'UDM et le Groupement départemental de Gendarmerie.** Cette convention permettra de renforcer les liens entre élus et gendarmes, afin de mieux se connaître, de mieux échanger au quotidien et de mieux se former.

Enfin, cette sensibilisation accrue des maires à la sécurité, nous allons aussi la porter bientôt dans le cadre des Rencontres de la Sécurité, qui auront lieu du 16 au 19 octobre 2013.

Au cours de ces journées, les acteurs de la sécurité viendront à votre rencontre. Pour la première fois en Dordogne et même dans la région, j'ai tenu à organiser des séminaires traitant de la sécurité routière, intérieure et civile. Je vous invite donc à venir nombreux à ces rendez-vous inédits. Un programme et un carton réponse vous ont d'ailleurs été distribués. L'idée n'est pas de vous faire la leçon, mais au contraire de vous éclairer sur les outils que nous mettons à votre disposition pour vous appuyer sur ces questions.

6. Conclusion

Au terme de mon intervention, je voudrais rappeler que nos concitoyens attendent plus que jamais que nous conjuguions nos forces et nos moyens d'action pour répondre à leurs besoins.

L'Etat exprime et met en œuvre la volonté nationale et l'intérêt général. Il doit au quotidien garantir et faire vivre la cohésion sociale et territoriale. C'est une mission exigeante et passionnante qu'il n'a pas vocation à assumer seul. Car s'il y a bien une chose qui doit nous rassembler, c'est l'unité de destin de notre Etat républicain.

La commune doit donc continuer d'occuper une place fondamentale dans l'architecture locale de notre République. Elle est et sera toujours le pivot de l'organisation et du dialogue territorial, située au plus près des besoins des populations. Elle est et sera toujours le premier échelon de la vie démocratique. En droit et en fait, vous êtes le premier maillon de la chaîne républicaine, je ne l'oublie pas.

Le service des autres, la solidarité, l'écoute, la transparence sont les valeurs qui vous portent. Comme le rappelait le Président de l'Association des maires de France, Jacques Pélissard, « *le maire est devenu un artisan de la cohésion sociale* ». Vous en faites la preuve, chaque jour, auprès de vos administrés.

Dans ces moments de changements et d'adaptation, plus que jamais l'esprit de collaboration et concertation doit nous animer. Ce pacte de confiance que j'appelle de mes vœux doit mieux nous rassembler au service de l'intérêt général et des Périgordins.

Vous pouvez donc compter sur moi et sur l'engagement de tous les fonctionnaires de l'Etat pour répondre à vos attentes, vous appuyer dans vos projets et vous aider à jouer ce rôle que personne d'autres ne peut remplir à votre place : celui de gardien de l'identité de la Dordogne.

Je voudrais conclure par cette réflexion de Jean Jaurès : « *L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir* ». Et cet espoir, je suis convaincu que nous en sommes, Etat comme collectivités, les indéfectibles garants.

Je vous remercie de votre attention.